

**PHI DOMINIC TRAN**

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT  
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE À PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS

2, RUE BARGUE  
75015 PARIS

**TÉL. : 01.48.01.68.68**  
**FAX : 01.42.33.13.10**

e-mail : phitrans860@wanadoo.fr

## **FONDS CSP**

Siège Social : 115 rue de l'Abbé Groult – 75015 PARIS  
Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008

\*\*\*\*\*

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2014**

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Aux membres du fonds,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation FONDS CSP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

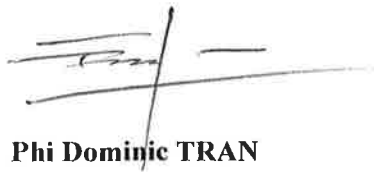
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux membres du fonds sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 11 juin 2015

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, positioned above the printed name.

**Phi Dominic TRAN**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**FONDS CSP**  
**115 rue de l'Abbé Groult**  
**75015 PARIS**

***Etats financiers au 31 Décembre 2014***

**Cabinet SAINT HONORE SEREG**

140, rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

<u>FONDS CSP</u>		BILAN	BILAN
		31/12/2013	31/12/2013
<b>ACTIF</b>			
	<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		
	Matériel de bureau et informatique	-	-
	Titres immobilisés	-	-
	<b>Total de l'actif immobilisé</b>	-	-
	<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
	Banque	72 357	34 935
	<b>Total de l'actif circulant</b>	72 357	34 935
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	72 357	34 935
<b>PASSIF</b>			
	<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
	Autres fonds propres - dotation consommable nette	156 405	88 063
	Report à nouveau	- 57 569	- 34 058
	Résultat de l'exercice	- 32 060	- 23 511
	<b>Total des capitaux propres</b>	66 777	30 495
	<u>DETTES</u>		
	Fournisseurs - FNP	5 580	4 440
	<b>Total des dettes</b>	5 580	4 440
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	72 357	34 935

<u>FONDS CSP</u>		COMPTE DE RESULTAT	COMPTE DE RESULTAT
		31/12/2014	31/12/2013
<b>PRODUITS</b>			
	QP dotation consommée de l'exercice	100 000	252 400
	Autres produits financiers		224
	Valeur des éléments d'actifs cédés		
	Autres produits	1	
	<b>Total des produits de l'exercice</b>	<b>100 001</b>	<b>252 624</b>
<b>CHARGES</b>			
	Locations	529	
	Assurances		
	Honoraires	7 178	4 299
	Frais actes et contentieux		50
	Dons courants	100 000	252 400
	Réceptions/Soirées	23 870	18 775
	Services bancaires	483	200
	Divers		410
	<b>Total des charges de l'exercice</b>	<b>132 061</b>	<b>276 134</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>- 32 060</b>	<b>- 23 511</b>

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014. L'exercice comptable a une durée de 12 mois.

Les comptes sont présentés en euros.

**I- Faits marquants de l'exercice**

Le Fonds CSP soutient la recherche médicale sur la Cholangite Sclérosante Primitive (CSP), une maladie rare du foie qui touche des personnes jeunes, souvent particulièrement actives et qui met en jeu le pronostic vital.

Les soirées organisées par le Fonds CSP en 2014 ainsi que les dons obtenus au cours de l'exercice 2014 ont permis de recueillir près de 167 590 € de fonds. Le Fonds CSP a reversé en 2014 à l'Université Pierre et Marie CURIE une somme de 100 000 €.

**II - Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes fondamentaux :

- de prudence,
- de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation,
- d'évaluation aux coûts historiques,

Et conformément aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et notamment les règles fixées par le règlement n° 2009-01 du Comité de la Réglementation Comptable en date du 3 décembre 2009.

La dotation initiale du Fonds CSP est de 1 000 €. Les ressources du Fonds CSP sont constituées notamment de dons et de legs.

Les ressources affectées à l'objet du Fonds CSP sont conformément à la réglementation comptable inscrite parmi les fonds propres du Fonds CSP. Il est de même de la dotation initiale.

Conformément aux dispositions statutaires du Fonds CSP, les dotations peuvent être consommées sur décision du Conseil d'Administration.

Dans cette hypothèse, la quote-part consommée est virée au compte de résultat.

### III – Informations complémentaires

#### 3.1. Informations relatives aux dotations

Les dons perçus au cours de l'exercice 2014 sont de nature suivante :

Type de dons	Dons de l'exercice
Dons en nature	
Dons en numéraire	167 590
<b>Total des dons</b>	<b>167 590</b>

Le Fonds CSP a consommé sa dotation à hauteur de 100 000 €. Ces sommes ont été versées à l'Université Pierre et Marie Curie dans le cadre du projet « Cholangite Sclérosante Primitive ».

#### 3.2. Tableau de variation des fonds propres

	Ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Clôture de l'exercice
<b>Dotation consommable</b>	88 063	167 590	100 000	<b>155 653</b>
<b>Report à nouveau</b>	- 34 058	- 23 511		- <b>57 569</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 23 511	- 32 060	- 23 511	- <b>32 060</b>
<b>Total fonds propres</b>	<b>30 494</b>	<b>112 019</b>	<b>76 489</b>	<b>66 024</b>

#### 3.3. Informations concernant les engagements

Engagements donnés :

- Néant



Engagements reçus :

- Néant

Garanties bancaires :

- Néant

***3.4. Montant des charges à payer***

Fournisseurs charges à payer : 5 580 €

***3.5. Honoraires du commissaire aux comptes***

Le montant des honoraires constatés en charge au titre de la mission légale du commissaire aux comptes s'élève à 998 € TTC.

**FONDS CSP**  
**115 rue de l'Abbé Groult**  
**75015 PARIS**

***Etats financiers au 31 Décembre 2014***

**Cabinet SAINT HONORE SEREG**

**140, rue du Faubourg Saint Honoré**

**75008 PARIS**

		<b>BILAN</b>	<b>BILAN</b>
		<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
<b><u>FONDS CSP</u></b>			
<b>ACTIF</b>			
	<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>		
	Matériel de bureau et informatique	-	-
	Titres immobilisés	-	-
	<b>Total de l'actif immobilisé</b>	-	-
	<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>		
	Banque	72 357	34 935
	<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>72 357</b>	<b>34 935</b>
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>72 357</b>	<b>34 935</b>
<b>PASSIF</b>			
	<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
	Autres fonds propres - dotation consommable nette	156 405	88 063
	Report à nouveau	- 57 569	34 058
	Résultat de l'exercice	- 32 060	23 511
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>66 777</b>	<b>30 495</b>
	<b><u>DETTES</u></b>		
	Fournisseurs - FNP	5 580	4 440
	<b>Total des dettes</b>	<b>5 580</b>	<b>4 440</b>
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>72 357</b>	<b>34 935</b>

<b><u>FONDS CSP</u></b>		<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT</b>
		<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>PRODUITS</b>			
	QP dotation consommée de l'exercice	100 000	252 400
	Autres produits financiers		224
	Valeur des éléments d'actifs cédés		
	Autres produits	1	
	<b>Total des produits de l'exercice</b>	<b>100 001</b>	<b>252 624</b>
<b>CHARGES</b>			
	Locations	529	
	Assurances		
	Honoraires	7 178	4 299
	Frais actes et contentieux		50
	Dons courants	100 000	252 400
	Réceptions/Soirées	23 870	18 775
	Services bancaires	483	200
	Divers		410
	<b>Total des charges de l'exercice</b>	<b>132 061</b>	<b>276 134</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>- 32 060</b>	<b>- 23 511</b>

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014. L'exercice comptable a une durée de 12 mois.

Les comptes sont présentés en euros.

**I- Faits marquants de l'exercice**

Le Fonds CSP soutient la recherche médicale sur la Cholangite Sclérosante Primitive (CSP), une maladie rare du foie qui touche des personnes jeunes, souvent particulièrement actives et qui met en jeu le pronostic vital.

Les soirées organisées par le Fonds CSP en 2014 ainsi que les dons obtenus au cours de l'exercice 2014 ont permis de recueillir près de 167 590 € de fonds. Le Fonds CSP a reversé en 2014 à l'Université Pierre et Marie CURIE une somme de 100 000 €.

**II - Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes fondamentaux :

- de prudence,
- de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation,
- d'évaluation aux coûts historiques,

Et conformément aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et notamment les règles fixées par le règlement n° 2009-01 du Comité de la Réglementation Comptable en date du 3 décembre 2009.

La dotation initiale du Fonds CSP est de 1 000 €. Les ressources du Fonds CSP sont constituées notamment de dons et de legs.

Les ressources affectées à l'objet du Fonds CSP sont conformément à la réglementation comptable inscrite parmi les fonds propres du Fonds CSP. Il est de même de la dotation initiale.

Conformément aux dispositions statutaires du Fonds CSP, les dotations peuvent être consommées sur décision du Conseil d'Administration.

Dans cette hypothèse, la quote-part consommée est virée au compte de résultat.

### III – Informations complémentaires

#### 3.1. Informations relatives aux dotations

Les dons perçus au cours de l'exercice 2014 sont de nature suivante :

Type de dons	Dons de l'exercice
Dons en nature	
Dons en numéraire	167 590
<b>Total des dons</b>	<b>167 590</b>

Le Fonds CSP a consommé sa dotation à hauteur de 100 000 €. Ces sommes ont été versées à l'Université Pierre et Marie Curie dans le cadre du projet « Cholangite Sclérosante Primitive ».

#### 3.2. Tableau de variation des fonds propres

	Ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Clôture de l'exercice
<b>Dotation consommable</b>	88 063	167 590	100 000	<b>155 653</b>
<b>Report à nouveau</b>	- 34 058	- 23 511		- <b>57 569</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 23 511	- 32 060	- 23 511	- <b>32 060</b>
<b>Total fonds propres</b>	<b>30 494</b>	<b>112 019</b>	<b>76 489</b>	<b>66 024</b>

#### 3.3. Informations concernant les engagements

Engagements donnés :

- Néant

Engagements reçus :

- Néant

Garanties bancaires :

- Néant

***3.4. Montant des charges à payer***

Fournisseurs charges à payer : 5 580 €

***3.5. Honoraires du commissaire aux comptes***

Le montant des honoraires constatés en charge au titre de la mission légale du commissaire aux comptes s'élève à 998 € TTC.